

## 2<sup>e</sup> partie : Sur l'illusion sociale de l'Union Européenne

### 0. Introduction :

L'objectif de cette partie est de montrer **la réalité des possibilités sociales** dans et autour des institutions actuelles de l'UE. Nous venons, en effet, de voir en quoi les structures de l'Union Européenne ne sont pas neutres et forcent le monde politique national de ses États membres à ne penser qu'en termes libéraux. En 2017, secouée par le Brexit et par divers mouvements électoraux et sociaux, la Commission Européenne\* de **Jean-Claude Juncker** proposa de lancer une « Europe Sociale ».

On ne peut pas dire que M. Juncker ait pris tout le monde par surprise. Cette « initiative » de la Commission Européenne n'était que l'application tardive des articles 151 à 156 du TFUE, mis en place 7 ans plus tôt. Enfin, la Commission répondait à l'invitation du PE, mais aussi aux articles 8 à 10 du même TFUE.

Le Parlement « invite la Commission à tirer parti de la révision des acquis sociaux et des politiques sociales et de l'emploi de l'Union européenne, ainsi que des résultats de la consultation publique de 2016, en formulant des propositions pour un socle européen des droits sociaux solide qui ne se limite pas à une déclaration de principes ou de bonnes intentions mais renforce les droits sociaux au moyen d'outils concrets et spécifiques (législation, mécanismes d'élaboration des politiques et instruments financiers), de façon à avoir une incidence positive sur la vie des personnes à court et à moyen terme et à soutenir la construction européenne au XXI<sup>e</sup> siècle en faisant respecter de manière efficace les objectifs sociaux des traités [...] »<sup>1</sup>.

Bien entendu, on attend encore la législation sociale qui puisse avoir « une incidence positive sur la vie des personnes », et on verra plus bas pourquoi on l'attendra longtemps.

Les trois documents de 2017, que nous utilisons ici, sont tous accessibles sur internet.

Le premier document<sup>2</sup> expose la position de la Commission Européenne. Il est signé par deux de ses membres : **Valdis Dombrovskis** (Commissaire européen à la Stabilité financière, aux Services financiers et à l'Union du marché des capitaux)<sup>3</sup> et **Myriam**

---

1 <<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2017-0010+0+DOC+XML+V0//FR>> le 19 janvier 2017.

2 <[https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-social-dimension-europe\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-social-dimension-europe_fr.pdf)>.

3 **Valdis Dombrovskis** est membre du Parti « New Era » (nouvelle ère), un parti de droite (économiquement) conservatrice et même nationaliste. Il est l'ancien ministre des finances (2002-2004) et premier ministre de la Lettonie (2009-2013). Le parti New Era a une forte tendance populiste et tire l'essentiel de son attrait du fait qu'il se positionne comme la principale force anticorruption de la politique lettone. Les partisans de la Nouvelle ère (New Era) caractérisent la plupart des autres partis politiques comme corrompus et contrôlés par des oligarques. En conséquence, New Era a des relations très tendues avec la plupart des autres partis politiques, qui déploient des efforts considérables pour laisser New Era dans l'opposition le plus souvent possible. Sur les questions ethniques, New Era a tendance à être plutôt nationaliste (sic). Ses positions économiques sont incertaines et ont évolué avec le temps. Sa plate-forme initiale en 2002 comprenait des réformes radicales vers le marché libre dans les domaines de la santé et de l'éducation, telles que le remplacement du financement par le gouvernement de l'enseignement supérieur par des prêts aux étudiants. » (source wikipedia en anglais)

**Thyssen** (Commissaire européenne à l'emploi, aux affaires sociales et à la mobilité)<sup>4</sup> ;

Le deuxième texte<sup>5</sup> émane directement de la présidence de la Commission Européenne et des services de **Jean-Claude Juncker**. Ce texte, approuvé en substance par le Parlement Européen\*, devait introduire l'événement du 17 novembre 2017 à Göteborg. Il fut ensuite approuvé à la fin du Sommet par les participantes et participants ;

Le troisième document<sup>6</sup> est une suite de vidéos qui montre les divergences existantes entre les différents membres du Conseil Européen\* (à l'exception **des Allemands et des Néerlandais** qui n'apparaissent pas dans les vidéos), mais aussi des acteurs économiques et sociaux (dits de la société civile), au cours du Sommet de Göteborg, le 17 novembre **2017**.

L'étude de ces documents nous a confortés dans l'idée de ce que l'Union Européenne ne saurait être le lieu de changements démocratiques et surtout de changements progressistes favorables aux populations.

A titre d'information, nous utilisons ici uniquement les textes français officiels, sauf quand ils ne sont pas disponibles. Nous estimons en effet que nous devons partir de ce qui nous permet le mieux d'appréhender un savoir, et ceci se fait sans conteste dans la langue que nous maîtrisons le mieux.

---

4 **Marianne Thyssen** est une membre importante du CD&V, parti conservateur.

5 <[https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights_fr)> ; les textes qui s'y trouvent sont multiples et nous aurons l'occasion plus loin d'en analyser les principaux extraits.

6 <<http://www.socialsummit17.se/video/videos-francais/>>. Ce lien a été **ensuite** remplacé par <https://www.government.se/government-policy/social-summit-for-fair-jobs-and-growth/> qui **repre**ndait des rapports, résumés, etc., surtout en anglais. **Lui aussi est désormais inactif**. Il faut sans doute se fier au lien suivant : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLw2eBi2rSx3YnmEuBzLZF0lps47kZFmU2> où, le 26 juin 2018, nous avons eu l'occasion de retrouver la liste des vidéos utilisées. **Vérification le 05 février 2019**.

# 1. « Document de réflexion sur la dimension sociale européenne » de Valdis Dombrovskis et Marianne Thyssen

## 1.1. Le texte de deux commissaires

Ce texte a été écrit par deux commissaires de la Commission Européenne, Valdis Dombrovskis et Marianne Thyssen. Dombrovskis et Thyssen avaient pour ambition d'introduire les orientations possibles d'une « Europe Sociale ». Le texte préparait ainsi le Sommet social de Göteborg dont nous verrons l'essentiel au chapitre 3 de cette partie. Nous verrons dans les détails et les omissions comment ces deux commissaires tenteront de diriger notre opinion vers une vision ordolibérale.

**L'introduction** du texte indique littéralement qu'il **réagit à la situation de crise**, non pas tant économique, que de confiance envers l'UE<sup>7</sup>.

On peut raisonnablement se poser la question de la **pertinence** du moment de ce souci social soudain et la raison pour laquelle il n'a surgi que tout récemment. Ni la liste des auto-proclamées mesures sociales sous l'ère Juncker<sup>8</sup>, ni les soi-disant avancées sociales des décennies précédentes de l'UE (voir l'encadré qui suit) ne nous convainquent du contraire : la raison de la « prise de conscience » sociale de nos commissaires semble surtout due à la montée subite de l'euroscepticisme qui, tout à coup, semble les dépasser<sup>9</sup>.

Dans l'annexe 1 page 34 de leur texte, Dombrovskis et Thyssen posent une ligne du temps des « avancées sociales ». Elle commence en 1883 et s'approprie des événements qui n'ont rien à voir avec l'UE jusqu'en 1957. Elle y inclut des éléments qui ne sont pas des avancées sociales. Ainsi le programme Erasmus, qui a profité essentiellement aux étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur, qui, sociologiquement, font partie des classes aisées. Par ailleurs, elle introduit des textes qui, concrètement, n'ont amené aucune contrainte au marché ou sont restés sans financement suffisant.

Nous vous proposons une ligne du temps des avancées sociales en Belgique en annexe 3. Elle vous convaincra sans doute bien plus que ce n'est ni à l'UE, ni à la CEE, que nous devons nos conquêtes sociales, mais bien aux luttes sociales, aux mouvements ouvriers, aux grèves et aux syndicats.

7 Dans le texte, p. 3. « Les citoyens se demandent si les effets bénéfiques et les difficultés qui vont de pair avec des sociétés et des marchés ouverts, avec l'innovation et les évolutions technologiques, sont répartis uniformément. Leur **confiance** dans la capacité de l'Europe à façonner l'avenir et à engendrer des sociétés justes et prospères a été **ébranlée**. » Voir aussi dans la 2<sup>e</sup> vidéo des échanges de Göteborg l'intervention du représentant danois en ce sens.

8 [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/social\\_dimension\\_of\\_europe\\_overview\\_of\\_initiatives\\_fr\\_0.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/social_dimension_of_europe_overview_of_initiatives_fr_0.pdf)

9 Comment interpréter autrement l'extrait du texte approuvé par le PE en janvier 2017 : « A. considérant que l'Union européenne se doit **d'apporter une réponse rapide et tangible au sentiment de frustration et d'inquiétude** qui grandit chez de nombreuses personnes en raison de l'incertitude des perspectives d'avenir, du chômage, des inégalités croissantes et du manque de possibilités, en particulier pour les jeunes », in Résolution du Parlement européen du 19 janvier 2017 sur un socle européen des droits sociaux (2016/2095(INI)). Chaque élément de ce texte pourrait faire l'objet d'une analyse aussi poussée que ceux que nous avons choisis ici. Tout comme ces derniers, ce texte n'a eu à ce jour aucune véritable suite concrète.

L'Europe sociale est, selon les auteurs, « une Union qui, en s'appuyant sur **une croissance durable, favorise le progrès économique et social** ainsi que la cohésion et la convergence. »<sup>10</sup>

Autrement dit, d'après Dombrovskis et Thyssen, **pas de social sans croissance économique**.

**Insistons sur ces deux prémisses :**

**-Sans cette crise de confiance<sup>11</sup>, sans l'échec manifeste de la zone euro pour créer une prospérité partagée, les préoccupations qualifiées de sociales de la commission Juncker n'existeraient pas<sup>12</sup>.**

**-Par ailleurs, il est manifeste que la Commission Juncker comme le Conseil Européen conditionnent les progrès sociaux à la croissance économique<sup>13</sup>. Pas de croissance, pas de social !**

## 1.2. L'hypocrisie de la convergence

Un extrait vaut la peine d'être cité pour son incroyable incohérence : « Si les préoccupations varient grandement d'une personne à l'autre, d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, il en est de communes à tous. »<sup>14</sup> A la fin du texte, on attend toujours la présentation de ces supposées préoccupations communes.

Plus loin : « le développement d'une dimension sociale est allé de pair avec

---

<sup>10</sup> p. 4.

<sup>11</sup> Ce raisonnement rappelle celui de Xavier Mathieu, l'ancien représentant des travailleurs de Continental, lorsqu'il observe que le gouvernement français ne réagit à la mobilisation des Gilets Jaunes qu'après avoir tenté de les décourager en ne leur répondant pas pendant plusieurs semaines. « En fait, malheureusement, vous attendez toujours, vous poussez toujours les gens à bout [...]... Vous savez, nous, la sous-préfecture de Compiègne... six semaines... pendant six semaines... les gens de l'État nous disaient, on va vous organiser votre réunion, on va l'organiser... Six semaines, silence radio... On appelait les ministères, personne ne nous répondait. On a pété la sous-préfecture de Compiègne, trois heures après le ministre annonçait qu'il y allait avoir les négociations [...]. Là, en fait, vous avez reculé [sur les revendications des Gilets Jaunes], pas parce que vous avez entendu les gens... C'est parce que les gens se sont mis en colère et c'est parce qu'il y a eu de la violence samedi, c'est pour ça que vous avez répondu favorablement, parce que ça vous a fait peur [...]. Vous cautionnez la violence, parce que vous attendez qu'elle arrive pour donner aux gens... » [C'est alors que Xavier Mathieu est interrompu par l'animateur de l'émission. Emission du 5 décembre 2018 sur BFMTV].

<sup>12</sup> On peut même se demander s'il ne s'agit pas d'un énième moyen de nous distraire ou de nous faire passer un flot de mesures impopulaires. On verra que, vu la teneur des éléments du Socle social européen, cette idée est loin d'être idiote.

<sup>13</sup> Les économistes de nombreux bords conviennent aujourd'hui que cette vision est soit suicidaire soit criminelle : c'est au contraire d'une bonne assise sociale que pourra surgir ou ressurgir la croissance économique, selon des personnalités aussi diverses que Lordon, Piketty, Stiglitz ou Krugman. Selon Berruyer, nous devons apprendre à vivre avec un gâteau en croissance nulle, voire en réduction, et cela implique un meilleur partage, donc une vision progressiste de l'économie, qui ne saurait évidemment complaire aux idéologues libéraux.

<sup>14</sup> p. 6. Il est remarquable de noter la préoccupation de Juncker concernant « la cohésion et la convergence ». Or, tant les études économiques qu'anthropologiques tendent à montrer que cette préoccupation n'est pas réalisable dans l'Union Européenne. Lire Joseph STIGLITZ, L'euro. Comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe, Les liens qui libèrent, Paris, 2016 (en particulier le chapitre 4) ; Emmanuel TODD, L'invention de l'Europe, Seuil, Paris, 1990 (1996) ; Ecouter aussi les arguments de Frédéric LORDON, Une stratégie européenne pour la gauche, in [blog.mondediplo.net](https://blog.mondediplo.net), 6 novembre 2017. <<https://blog.mondediplo.net/2017-11-06-Une-strategie-europeenne-pour-la-gauche>>.

l'approfondissement du marché unique et du concept de citoyenneté européenne, garantissant des conditions équitables et des droits essentiels dans l'ensemble des États membres ». Cette affirmation reste aussi sans démonstration.

Ensuite, le texte rappelle que notre union-continent est le lieu où « la qualité de la vie est la plus élevée dans le monde »<sup>15</sup>. Mais le texte ne montre pas **en quoi l'action de l'UE** peut prétendre avoir agi dans cette direction. **Les niveaux sociaux élevés préexistent à l'UE** et sont bien dus à l'histoire des États-nations, et non à l'influence de l'UE<sup>16</sup>.

Un autre passage clé : « La plupart [des systèmes de protection sociale] se sont développés après la Seconde Guerre mondiale<sup>17</sup>, tandis que d'autres n'ont pris pleinement leur essor que dans les années 80 et 90<sup>18</sup>. Parmi les différences, la taille du budget et la manière dont il est alloué, la source de financement, le degré de couverture des risques au sein de la population et le rôle des partenaires sociaux sont des paramètres essentiels.

« Les systèmes de protection sociale – combinés à la fiscalité – contribuent à réduire les inégalités de revenus. Aujourd'hui, l'Europe abrite les sociétés les plus égalitaires au monde, bien que des disparités considérables subsistent »<sup>19</sup>.

Or, l'Union Européenne a-t-elle pour ambition de protéger ces systèmes loués ou de les détruire ?

Les gouvernements amoureux du marché et la Commission Européenne n'ont-ils pas à cœur avant tout de réduire les protections sociales qui ont permis cette qualité de vie ?

Que dire encore des différences par pays ? Quels sont les modèles à suivre ? Il suffit de suivre les chiffres présentés par le rapport de Dombrovskis et Thyssen pour se rendre compte que nos Commissaires ne sauraient répondre à cette question sans se dédire : page 8, nous apprenons que la meilleure qualité de vie est celle du Grand-Duché de Luxembourg : serait-ce le modèle à suivre ? Assurément pas ceux de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Hongrie ou même de la Pologne, par exemple (pourtant les chiffres du chômage y sont bien meilleurs en moyenne que dans la plupart des autres pays)<sup>20</sup>. Mais alors lequel ?

**Constatons que les conditions sociales qui sont au-dessus de la moyenne de l'UE sont pour la plupart celles des pays où l'État-Providence est encore important et où les « coûts du travail » sont généralement élevés.**

Les commissaires n'appelleront pas cela des « différences de niveau », mais « **toute une palette de traditions, d'expériences et de situations différentes** ». C'est sur cette base, et sur rien d'autre, évidemment que l'« éducation et la santé, les schémas d'emploi, les salaires, les revenus et les systèmes de protection sociale présentent encore des différences considérables. » Rien à voir, selon les commissaires, avec le fait que les États de l'Europe de

---

15 p. 7.

16 Voir notre annexe 3.

17 En réalité, ces conquêtes commencent bien avant, mais même en se limitant à cette affirmation, nous voyons que ces conquêtes précèdent l'influence de l'UE.

18 En deux parties : d'une part, l'Espagne, le Portugal et la Grèce qui sortaient de leur état de dictature ; d'autre part, les pays de l'Est, qui venaient de s'émanciper de l'influence soviétique.

19 p. 11.

20 Or, nous verrons plus loin que la Hongrie et la Pologne font partie des pays qui sont le moins prêts à augmenter leurs standards de protection sociale.

L'Est ont rejoint l'UE dans une situation de délitement des administrations de service après la libéralisation de ces pays.

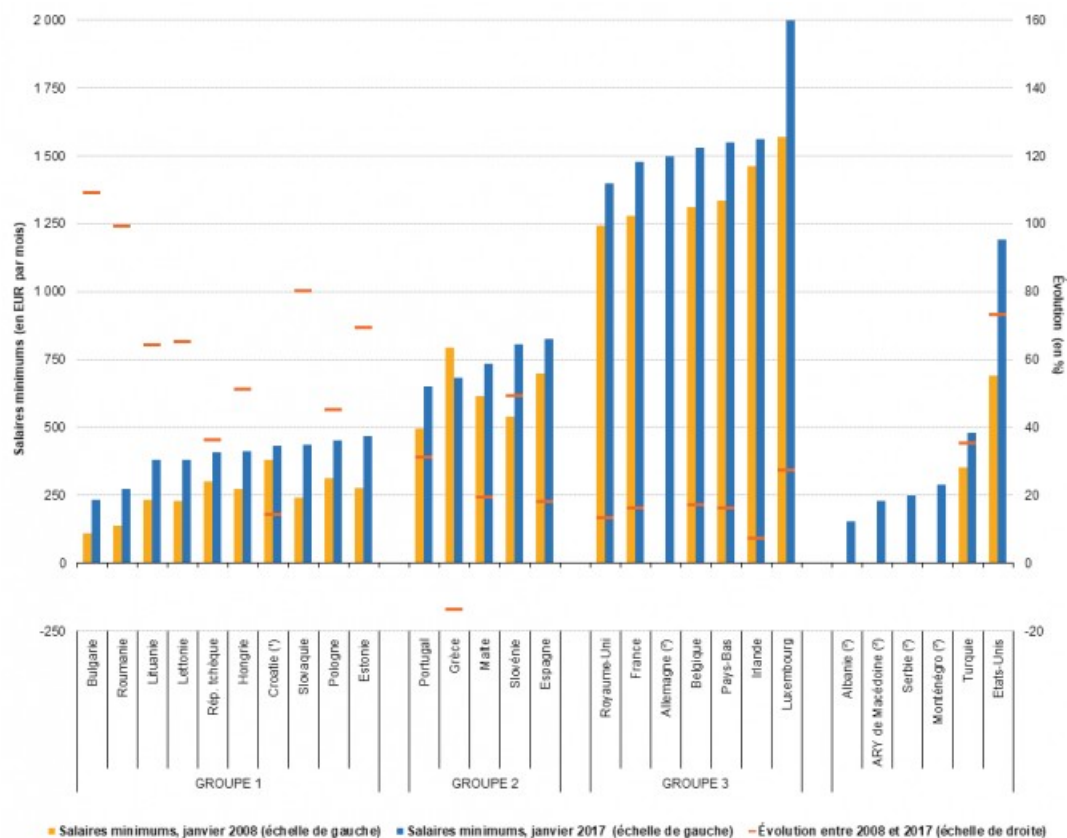
Les commissaires se lamentent également sur le fait que la « machine de convergence » ne fonctionne plus.

**Mais qu'est-ce que la machine de convergence de la Banque Mondiale, selon Thyssen et Dombrovskis ?**

Quand on observe le salaire minimum entre la Bulgarie ou la Roumanie et le Luxembourg ou la Belgique, on se pose la question : est-ce que nos normes sociales sont trop élevées ? **Les politiques des partis traditionnels estiment-ils que les personnes les moins bien payées et protégées du pays sont encore trop bien payées et protégées ?**

Certes, le salaire minimum bulgare a plus que doublé depuis 2008. Cela devrait passer pour une bonne nouvelle. Mais il reste en dessous de la barre des 250 euros par mois<sup>21</sup>.

Les salaires minimaux des pays du dernier groupe (Bulgarie, Roumanie, Lituanie, Lettonie, République Tchèque, Hongrie, Croatie, Slovaquie, Pologne et Estonie) n'ont pas du tout évolué de la même manière et ceux de la République Tchèque ou de la Croatie ne sont pas près de chatouiller les nôtres, et encore moins celui de la Slovaquie ou même... du Portugal.



Remarque: Danemark, Italie, Chypre, Autriche, Finlande et Suède: pas de salaire minimum national.  
 (\*) Janvier 2008 au lieu de janvier 2008.  
 (\*) Janvier 2008 et rate of change: non disponible.  
 Source: Eurostat (code des données en ligne: earn\_mw\_cur)

Combien de temps devons-nous attendre pour que l'UE serve réellement de moteur de convergence, comme elle le proclame ?<sup>22</sup>

Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à l'ouvrage de Joseph Stiglitz, dont l'objectif n'est pas de détruire l'Union Européenne, mais bien de tenter de la sauver d'elle-même<sup>23</sup>. Il affirme que la « machine de convergence » n'a malheureusement produit que de la divergence entre les États. Il montre que l'écart de PIB par habitant entre le Portugal et l'Allemagne s'est considérablement accru entre 2002 et 2016<sup>24</sup>.

Alors certes, Dombroskis et Thyssen demandent à ce que l'on reconnaisse que « cette convergence s'effectue sur une période raisonnablement longue, afin de laisser aux États, aux citoyens et aux entreprises le temps de s'adapter. » (p. 8) Combien de temps l'UE peut-elle accorder aux entreprises pour s'adapter à un mieux général des conditions de vie en UE ? Et comment se fait-il que, dans ce cas-ci, le temps devient un facteur important, alors que, lorsqu'il s'agit de réagir à la crise grecque et que l'intérêt immédiat des populations est en jeu, l'électrochoc devait être violent et sans délai ?

### 1.3. L'illusion de la création d'emploi

Le rapport du texte présente par ailleurs des résultats, en terme de création d'emplois, en hausse ces dernières années. Mais un simple coup d'œil aux graphiques permet de voir que les affaires étaient tellement basses suite à la crise de 2007-2008, que le rebond n'a fait que remettre l'économie de l'Union au niveau de cette dernière année.

Ainsi, **le taux d'emploi de 2016 est le même que celui de 2008**. Entre-temps, la population a augmenté de 3 à 4 pour 1000 par an. Le nombre absolu de personnes est donc en 2016 supérieur à celui de 2008.

Nous avons donc perdu dix ans de développement selon les propres normes libérales<sup>25</sup>.

Un autre élément doit attirer notre attention : « Parmi les nouveaux emplois créés, 85 % le sont dans de petites et moyennes entreprises. »<sup>26</sup>

22 Source et graphique :

[http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Minimum\\_wages,\\_January\\_2008\\_and\\_2017\\_YB17\\_I-fr.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Minimum_wages,_January_2008_and_2017_YB17_I-fr.png)

Notons qu'un autre graphique permet de distinguer ces salaires minimums en fonction du Standard de Pouvoir d'Achat :

[http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Minimum\\_wages,\\_January\\_2017\\_\(PPS\\_per\\_month\)\\_YB17\\_I-fr.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Minimum_wages,_January_2017_(PPS_per_month)_YB17_I-fr.png)

Ce qui permet de lécher le résultat, dans lequel les différences restent évidentes.

23 Joseph STIGLITZ, op. cit., passim. Stiglitz est un habitué des tentatives de sauvetage de la société de marché. Déjà, au lendemain de la crise, il écrivait une bible sur la nécessité de sauver le capitalisme de lui-même sur une base keynésienne : Thierry THOMAS, Les limites de Stiglitz (compte-rendu du livre de Joseph STIGLITZ, *Freefall*), in *Le hérisson révolutionnaire*, 22, 26 et 29 janvier 2011. <<http://thitho.allmansland.net/?p=1436>>.

24 op. cit., p. 121.

25 Certes, ce n'est pas de la faute de l'UE en soi, mais sa structure libérale l'a rendue vulnérable à la financiarisation de l'économie lors de la crise de 2007 au même titre que celle des USA. Une économie véritablement solide, ne s'expose pas, et surtout pas son système stratégique bancaire, aux caprices du monde financier. Et pourtant, du fait de l'article 63 du TFUE, dont nous reparlerons dans la 3<sup>e</sup> partie, c'est exactement ce qui s'est passé.

26 p. 11.

Nos gouvernements savent pertinemment que ce ne sont pas les grosses entreprises qui créent des emplois. Elles enrichissent un nombre restreint d'actionnaires et de grands propriétaires, et sont misérablement taxées dans ces paradis fiscaux pour grosses marques que sont les États de l'UE<sup>27</sup>. Elles tentent en permanence de réduire leur masse salariale, pour réduire leurs coûts.

L'initiative locale, les innovateurs de petite dimension, ont proportionnellement besoin de plus de monde pour une activité égale. C'est contraignant, mais cela permet de rémunérer plus de monde, donc d'augmenter le bien-être général. Or, nous ne constatons aucun élément concret parmi les propositions des autorités de l'UE se disant soucieuses d'apporter un « socle social » qui puisse être financé par les entreprises prédatrices dont le taux d'emploi/capital reste médiocre voire mauvais.

Les préoccupations principales des deux commissaires sont la formation, l'éducation et l'accroissement des compétences (p. 12)<sup>28</sup>. Cela signifie que des résultats en terme de réduction de chômage et de mieux-être ne pourront s'observer que si le taux d'emploi augmente. Dans le cas contraire, nous aurons juste des gens plus compétents en concurrence dans un marché aussi étroit.

**Nulle part, dans ce texte, on ne s'inquiète de la contraction de la demande ; nulle part on n'évoque la réduction du temps de travail<sup>29</sup> permettant un meilleur partage de l'emploi.**

**Au contraire, on s'agite régulièrement au sommet de Göteborg sur la nécessité d'accroître le taux d'emploi des seniors<sup>30</sup> et des juniors.** Ce qui signifie que l'on propose de mettre plus de travailleurs et de travailleuses sur un marché du travail qui manque de débouchés.

Le développement de l'Union Européenne n'a pas conduit à un mieux-être général. Au contraire, elle a participé considérablement à une augmentation du chômage par l'adoption de la directive phare de la BCE : surtout pas d'inflation ! Elle a donc fait adopter par les États membres les principes pratiques du NAIRU<sup>31</sup>, qui accepte un certain niveau de chômage parfaitement en accord avec les objectifs fixés par la BCE (inflation faible et

27 Chaque État possède ses particularités juridiques dont les services fiscaux des entreprises suffisamment importantes peuvent profiter ; ils conseilleront à leurs administrations d'établir leur siège à tel endroit, de déclarer leurs revenus à tel autre, d'engager du personnel dans un troisième, etc., le tout à l'aide de montages financiers parfaitement légaux.

28 On verra dans le 3<sup>e</sup> chapitre de cette partie, que ce thème revient au Sommet de Göteborg également.

29 Dans les vidéos que nous verrons plus loin, seul un membre espagnol de la CES, Jose Maria Alvarez, en a fait état.

30 Voir notamment dans ce rapport, p. 18 : « Une chose est sûre, les travailleurs de tous âges devront de plus en plus adapter leurs compétences au changement technologique et les mettre à jour en permanence. » C'est donc les travailleurs et travailleuses qui doivent en faire toujours et encore plus dans un marché du travail immobile. Voir encore l'intervention trop rare de Jose Maria Alvarez.

31 Le Taux de chômage n'accéléralant pas l'inflation (en anglais : Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment ou NAIRU) est un indicateur économique, estimé économétriquement pour un pays à un instant donné, qui mesure approximativement le taux de chômage compatible avec un taux d'inflation stable. Autrement dit, un taux de chômage x est supportable puisqu'il nous garantit une inflation faible. Tant pis pour les chômeuses et les chômeurs : ils sont moins importants.



stabilité des prix).

Ceci sans compter les attaques de plus en plus flagrantes contre les conquêtes sociales, désormais systématiquement appelées « charges » pesant sur la « compétitivité\* des entreprises » et sous prétexte de réduction des dettes publiques<sup>32</sup>.

La compétitivité a servi de prétexte à la réduction des cotisations sociales versées par les entreprises, et donc au sous-financement des sécurités sociales, les mettant ainsi en déficit.

Cette même compétitivité a motivé les soi-disant subsides à l'emploi, utilisant des moyens principalement tirés des caisses de sécurité sociale et, dans une moindre mesure, de différentes rentrées fiscales. **Le mythe selon lequel les entreprises, soutenues financièrement, créent l'emploi est ainsi alimenté sans être matériellement corroboré.** Car, sans demande, il n'y a pas d'activité supplémentaire. Et sans activité supplémentaire, il n'y a pas de raison d'engager qui que ce soit<sup>33</sup>.

Les « aides à l'emploi » ne servent donc, en réalité, qu'à réduire les coûts de l'emploi déjà existants. Les économies réalisées vont ensuite grossir les dividendes des actionnaires. Et les actionnaires pourront investir dans l'économie financière.

Entre-temps, la masse salariale potentielle continue de croître, pendant que l'accès et le niveau des allocations de substitution à l'emploi se dégradent. Donc le bien-être diminue... pour rien<sup>34</sup>.

Nulle part, non plus, on ne s'inquiète de mesurer les réalités des politiques dites « de l'emploi » menées par les États membres depuis quatre décennies. Ce sont des politiques en échec si l'on observe la **qualité des contrats** (chute libre des contrats à durée indéterminée et à temps plein), mais également **l'explosion des problèmes au travail diagnostiqués** (burn-out, dépression, harcèlement moral). Doit-on supposer que cette qualité ne faisait pas partie des objectifs réels ?

Au total, nous constatons une mise en concurrence des travailleurs et travailleuses toujours plus importante, dans un marché du travail qui manque et ne crée pas de débouchés.

**Les commissaires n'envisagent pas de réduction de temps de travail ni de politique de relance de la demande, et surtout pas de remise en question du libre-échange. Dès lors, les seules solutions pour réduire le chômage consistent à augmenter la production sans augmenter trop la productivité (ce qui est un non-sens économique et ne sera jamais adopté) ou à prendre des parts de marché aux autres régions du monde, autrement dit à créer plus de compétition violente entre les régions du monde**<sup>35</sup>.

32 Voir à ce sujet la première partie, point 2.3 des arguments que nous ne pouvons entendre, et la troisième partie, chapitres 2 et 5.

33 Comme le montre Frédéric Lordon dans le principal de son œuvre, ce n'est pas l'entreprise, mais la demande, qui crée l'emploi ; l'entreprise se contente d'engager quand il y a matière à vendre, et donc à produire.

34 Selon nous, il est donc juste de conclure que, avec l'avancée des principes NAIRU, qui ont uniformisé les politiques « de l'emploi » dans les États-membres de l'UE, nous sommes passés de la domination d'un taux de chômage conjoncturel -c'est-à-dire lié aux fluctuations de l'économie- à celle d'un taux de chômage structurel -c'est-à-dire produit véritablement par les politiques « de l'emploi », indépendamment des fluctuations économiques.

35 Cette vision a été évoquée par la Confédération Professionnelle en Suède dans la 1<sup>ère</sup> Vidéo que nous verrons plus loin.

Il n'y a pas dix mille solutions qui permettraient de réduire le chômage. Celles que les Commissaires envisagent impliquent plus de précarité, plus de compétition, à l'exception d'une seule : une meilleure répartition du travail, et donc une diminution du temps de travail.

L'Union Européenne nie cette évidence. Donc, elle ne peut que contribuer à la misère dans le reste du monde ou à l'augmentation des conflits interrégionaux -en effet, tout ce que nous parviendrons à fabriquer ici ne le sera pas « là-bas » et une pression croissante sur la production « là-bas » ne pourra que provoquer plus de tension.

Les « partenaires » que l'UE trouve dans le reste du monde sont en fait toujours plus des concurrents, et le mot « partenaire » devient terriblement hypocrite. En effet, dans un monde dominé par le marché capitaliste, le « modèle » européen n'est pas à copier mais à combattre, selon les critères chinois, indiens, africains ou sud-américains, sans parler des critères nord-américains.

Sans coopération, sans répartition du travail et des richesses, c'est la guerre<sup>36</sup>.

#### 1.4. L'hypocrisie des nomades de l'UE

Une des plus grandes hypocrisies du rapport Dombrovskis-Thyssen consiste à se vanter des chiffres de celles et ceux qu'on pourrait appeler les vrais Européennes et Européens : **celles et ceux qui « vivent et travaillent » dans un autre pays** que celui dont ils sont nationaux. « Quelque 16 millions d'Européens vivent et travaillent aujourd'hui dans un autre pays pour une longue durée – peut-être de manière permanente. 1,7 million de personnes, soit près de 1 % de la main-d'œuvre européenne, franchissent chaque jour la frontière pour travailler dans un autre pays. »<sup>37</sup> Sur une population de 500 millions d'individus, on appréciera à quel point ces chiffres concernent réellement les Européens.

Mais en outre, nous ne savons pas quelle proportion de ces millions de personnes a réellement désiré se déplacer pour travailler et vivre et **quelle proportion y a été contrainte** en raison d'une politique entrepreneuriale ou du manque d'emploi dans leurs régions d'origine.

On est en droit de se poser des questions sur le bénéfice net de la population dans ce jeu qui pourrait être de dupes. L'Union Européenne n'est pas les États-Unis, où les déplacements pour de telles raisons sont passés dans la culture du pays<sup>38</sup>.

Par ailleurs, on peut se demander quel impact ce type de fonctionnement peut avoir dans des cas où l'attractivité d'un pays permet à celui-ci de pomper des ressources précieuses à d'autres. Par exemple, des milliers de médecins grecs, formés par leur pays qui avait beaucoup investi en eux, sont partis avec la crise rejoindre la situation plus enviable de l'Allemagne. Cette même Allemagne a un besoin de dizaines de milliers d'ingénieurs par an

---

<sup>36</sup> Nous verrons dans la troisième partie quelles sont les solutions que nous proposons.

<sup>37</sup> p. 16.

<sup>38</sup> La culture étatsunienne, par ailleurs, est celle d'un néolibéralisme très abouti, où les conditions de travail sont en concurrence dans des schémas très comparables (même si pas identiques) d'avantages sociaux. Voir 3<sup>e</sup> partie, chapitre 5.2.

de plus qu'elle ne peut en former<sup>39</sup>. Où va-t-elle les chercher, sinon dans un pays qui en aura formé... à son profit ? Au Portugal, par exemple...

Les constats triviaux se multiplient (« *La mondialisation a augmenté l'exposition à la diversité, stimulant la curiosité et enrichissant les sociétés, mais elle a généré des inquiétudes relatives à l'identité culturelle, aux différences culturelles et au dialogue entre les différents groupes. Cette situation est symptomatique d'une transition vers des valeurs individuelles et des cultures distinctes, et contribue à mettre de plus en plus l'accent sur l'individu et le consommateur plutôt que sur la société dans son ensemble.* »<sup>40</sup> ; il dénonce le « *confinement de personnes faiblement qualifiées dans des emplois médiocres offrant peu de perspectives d'avancement* »<sup>41</sup>), mais le rapport ne s'interroge pas sur la responsabilité de l'Union Européenne dans la course à la mondialisation et dans la stigmatisation de ce qu'il faut bien appeler des boulots de merde.

Et, en fin de compte, l'hypocrisie du grand marché unique n'a qu'un objectif, bien exprimé par Coralie Delaume : « mettre en concurrence les salariés des divers États membres et [...] contraindre les mieux lotis à revoir sans cesse leurs prétentions à la baisse. »<sup>42</sup>

## 1.5. L'hypocrisie de la confusion entre sociétal et social

Attirons l'attention des lecteurs sur un phénomène très préoccupant : **la confusion entre sociétal et social**. Ce phénomène revient régulièrement dans les différents documents et nous jette dans des truismes du genre « le premier droit des citoyens est le droit à la sécurité »<sup>43</sup> ou « le racisme, la haine, ce n'est pas bien ». Ce faisant, on crée une confusion entre les dossiers sociaux et sociétaux, et donc entre les budgets sociétaux et les budgets sociaux, ce qui crée l'illusion de gonfler ces derniers.

Le racisme, la sécurité, les droits civils des minorités, l'égalité civile entre les hommes et les femmes, l'accès des personnes handicapées au travail, tout cela est de l'ordre du sociétal et possède apparemment autant de défenderesses et de défenseurs généreux à gauche qu'à droite. Les combats que ces points représentent sont tout à fait légitimes, mais il ne doivent pas être confondus avec les questions sociales. Celles-ci sont liées aux conditions de travail, aux sécurités des travailleuses et travailleurs, aux revenus minimums, aux droits des sans-emploi, etc. Parfois, ces questions sont traversées de problèmes sociétaux (comme les revenus inégaux entre les hommes et les femmes, par exemple, ou la discrimination à l'embauche de telle ou telle catégorie de personnes), mais on ne résout pas le problème social en résolvant le problème sociétal.

---

39 Jean-Marc HOLZ, *Les très riches heures de l'histoire économique allemande*, Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan, 2017, p. 82.

40 p. 16. C'est à se demander, à l'instar d'Emmanuel Todd, si la mondialisation n'est pas en fait un fantasme ou un leurre. La masse des échanges commerciaux relatifs est tout à fait comparable à celle qui existait en 1913, et on n'aurait pas osé parler de mondialisation : les populations étaient déjà trop distinctes les unes des autres. L'idéal anglo-saxon, qui porte le néolibéralisme, est un idéal multiculturel, capable de distinguer des groupes culturels bien distincts dans une société de marché unique.

41 p. 17.

42 Coralie DELAUME, op. cit., p. 173.

43 La sécurité est un droit et non une liberté, contrairement à ce que l'on entend souvent dans les slogans des partis de droite.

## 1.6. L'hypocrisie de l'égalité des chances

Un autre piège est celui de **l'égalité des chances**.

« Dans l'ensemble de l'UE, on s'accorde de plus en plus à reconnaître que **la promotion de l'égalité des chances** pour permettre à chacun de bien démarrer dans la vie, de surmonter les difficultés et de réaliser son propre potentiel est nécessaire pour créer des sociétés résilientes. »<sup>44</sup> Non, l'égalité des chances, cela ne permet pas à toutes et tous de surmonter les difficultés ; ce n'est ni nécessaire pour les uns, ni suffisant pour les autres. **L'égalité des chances est une notion libérale qui revient à estimer que la reconnaissance de droits équivalents à la naissance** (en dépit de l'environnement social et culturel et de l'héritage) **dispense la société de reconnaître et combattre l'inégalité des conditions et des traitements tout au long de la vie.**

**L'égalité des chances permet d'asseoir le principe du mérite comme ascenseur social.** L'ascenseur social, qui ne joue que pour les individus les plus combattifs, ou les plus chanceux, sert, lui, d'alibi pour toutes et tous les autres, ce qui encourage la lutte à l'intérieur d'une même classe avec pour récompense la possibilité -peut-être- de rejoindre la classe supérieure. **L'égalité des chances est tout sauf une notion sociale, et encore moins acceptable d'un point de vue progressiste**<sup>45</sup>. Mettre tout le monde sur la même ligne de départ, sans tenir compte des bagages culturels et sociaux, ce n'est pas de l'égalité. **L'égalité réelle ne se mesure pas au départ, mais à l'arrivée.**

Pour une défense de l'égalité des chances, voyez le texte sur le socle social européen de Jean-Claude Juncker qui consacre tout son chapitre 1 à cette notion.

## 1.7. Les solutions sociales d'un rapport de la Commission européenne

Viennent ensuite les solutions préconisées<sup>46</sup>, solutions prétendument sociales et en réalité toutes... libérales :

« allégement de la fiscalité du travail en vue de réduire le coût du recrutement et de faciliter la création d'emplois; » => autrement dit, **réduction des recettes de la sécurité sociale poussant à réduire encore plus les dépenses sociales**<sup>47</sup>, sans compter la facilitation,

44 Voir aussi p. 30. Sur le mot « résilience » et ses composés : il s'agit de la capacité à résister à un assaut (un traumatisme, une crise, des manques, etc.). Le genre de mot qu'on aime bien mettre pour rendre son texte plus difficile à comprendre.

45 « l'égalité des chances ne saurait être tenable dans une configuration sociale dont les principaux bénéficiaires sont les héritiers qui, parce qu'ils disposent des différents types de capitaux (économiques, sociaux, culturels, symboliques) accumulés le long d'une histoire familiale parfois très longue, ont à leur disposition toutes les ressources matérielles et symboliques pour maintenir leur situation de dominant-e-s » in <https://nouvellesdufront.jimdo.com/social-et-du-reste/nouvelles-du-front-de-11-%C3%A0-20/egalite%C3%A9-%C3%A9quit%C3%A9-et-%C3%A9galite%C3%A9-des-chances/>>. Voir notamment Martine ALCORTA, Le mythe de l'égalité des chances, in *Colloque international. Efficacité et équité en éducation. 19, 20 et 21 novembre 2008*, IUFM Université de Rennes 2, <[https://esup.espe-bretagne.fr/efficacite\\_et\\_equite\\_en\\_education/programme/textes\\_atelier\\_2.pdf](https://esup.espe-bretagne.fr/efficacite_et_equite_en_education/programme/textes_atelier_2.pdf)>. Voir aussi l'excellent site « Les mots sont importants » : <<http://lmsi.net/L-egalite-des-chances-contre-l>>. Pascal DURAND et al., *Les nouveaux mots du pouvoir*, Aden, Bruxelles, 2007, p. 169-171.

46 p. 22-23.

47 C'est littéralement reconnaître la spirale du dumping social et fiscal. Dans une Union Européenne où travailleuses et travailleurs sont mis en concurrence dans un marché du travail uni et fermé, les niveaux de fiscalité locale et de

pardon, l'assouplissement des conditions des licenciements ;

« modernisation des systèmes de retraites grâce à un meilleur alignement de l'âge de départ à la retraite sur l'espérance de vie; » => et donc **accroissement de la mise en concurrence des personnes âgées et des jeunes** (voir 1.3.), sans compter le problème du fait qu'un pensionné de moins ne signifie pas un emploi de plus, évidemment, sur un marché du travail en contraction ;

« modernisation des systèmes d'enseignement et d'apprentissage tout au long de la vie<sup>48</sup> pour leur permettre de mieux répondre aux besoins [*du marché du travail*] d'aujourd'hui et de demain; » => nous revenons à la **fausse idée selon laquelle une population ultra-instruite dans un monde en méga-concurrence sera mieux préparée**, alors que dans le même temps les populations concurrentes s'acharneront à faire pareil ;

« maintien d'un lien entre les salaires et la productivité afin de soutenir la compétitivité\* et la création d'emplois sur la durée. » => autrement dit, **accroissement des inégalités**, puisque un manutentionnaire pourra difficilement exploser ses chiffres par rapport à une informaticienne<sup>49</sup>.

Rien ne montre que la productivité et les salaires soient liés sous le régime de l'Union Européenne. Que du contraire, comme tend à le montrer ce tableau pour la France<sup>50</sup>.

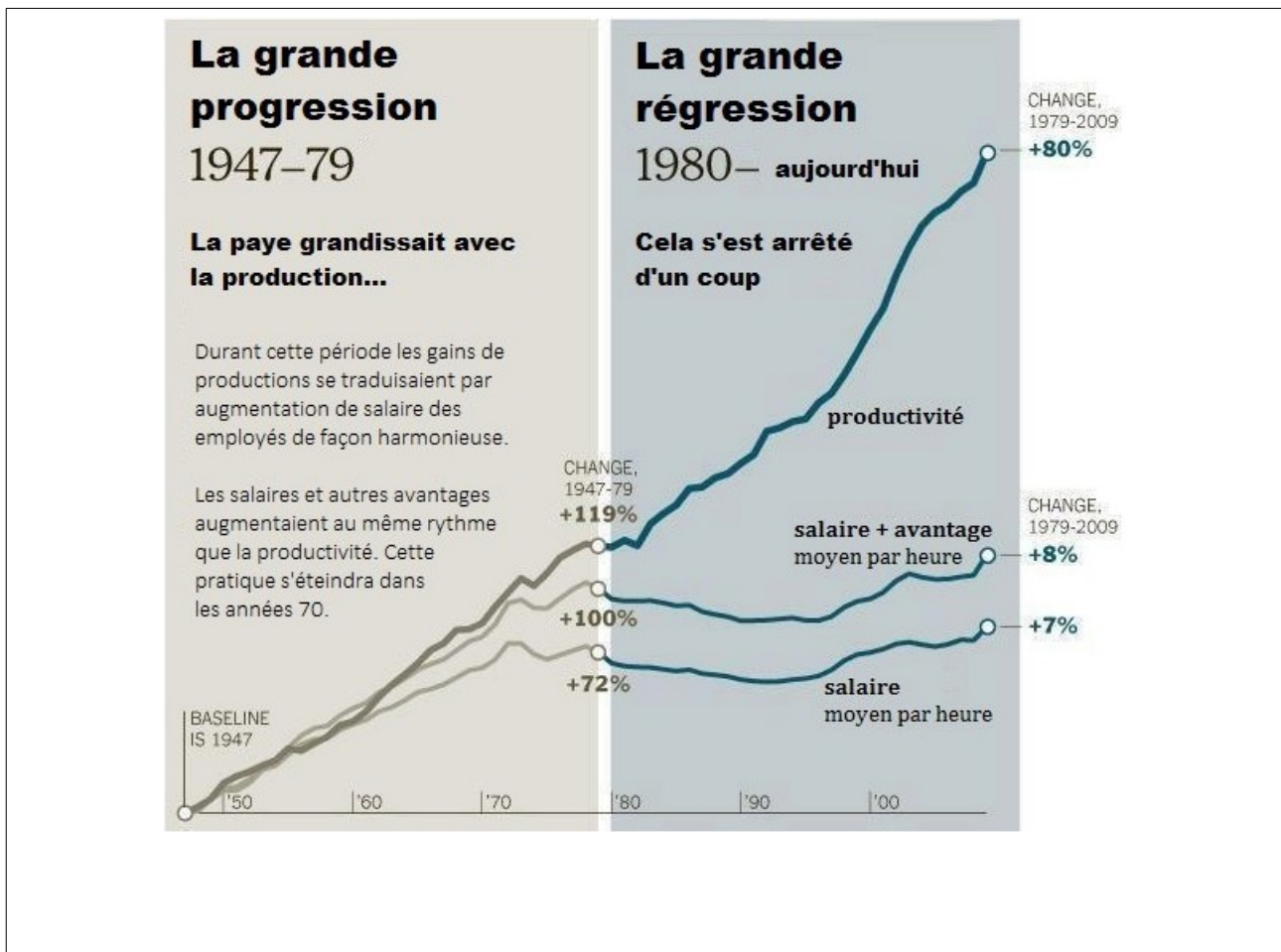
---

protection sociale dont bénéficient travailleuses et travailleurs deviennent des éléments de sélection au même titre que leurs qualifications, compétences et expériences. Ainsi les directives sur les services (dites Bolkenstein), les directives sur les travailleurs détachés, les règlements sur la libre circulation des travailleurs sont les instruments de cette concurrence et de la destruction des législations sociales et fiscales, des droits du travail, de la protection des consommatrices et consommateurs des Etats membres.

48 L'expression *Formation tout au long de la vie* est née au cours des années 1990 dans les textes de l'UE et deviendra un pilier de ses textes consacrés à la politique de l'emploi. Ce processus vise à obliger les travailleuses et travailleurs à être en perpétuelle formation, notion qui promeut une stratégie de dévalorisation permanente de la qualification professionnelle, transformant hommes et femmes en « inadaptées perpétuelles », dont la formation existante est aussitôt dévaluée. Cf. Pascal DURAND, *Les nouveaux mots du pouvoir*, Aden, Bruxelles, 2007, p. 229-233.

49 Le maintien d'un tel lien est une illusion qu'il s'agit d'entretenir afin de garder en partie sous contrôle les organisations syndicales dont l'action est basée sur le compromis entre capital et travail issu de la fin de la seconde guerre mondiale, compromis qui fut renié au début des années 1980, provoquant un décrochage entre productivité et évolution des salaires.

50 Source : <<https://blogs.mediapart.fr/frederic-lutaud/blog/070214/la-verite-sur-la-croissance>>, selon lequel la compétitivité\* est entretenue précisément en rognant sur les producteurs de matières premières, l'investissement, la Recherche et Développement et les salaires. Au final, c'est le revenu du capital qui a englouti la toute grande masse des gains de productivité.



Quelles sont concrètement les propositions sociales du document Thyssen-Dombrovskis ?

**Les différentes propositions de suites à donner aux préoccupations sociales sont également marquées par les objectifs ordolibéraux\* et obsédés par la croissance de la Commission Européenne.**

Sans doute est-ce **le passage le plus intéressant de ce document**, car il pose les trois directions possibles d'une UE « sociale » -selon les deux commissaires. Or, on s'aperçoit assez vite qu'à travers les « avantages » et les « inconvénients » présentés, il n'y a qu'une seule option réellement envisageable par les commissaires qui signent le texte : la troisième.

### **1.7.1. La politique sociale est réservée à la seule initiative des États (p. 26-27)<sup>51</sup>**

51 Voici comment cette option est résumée par la Commission : « Dans le cadre de cette option, l'Union maintiendrait en vigueur les règles visant à promouvoir les mouvements transfrontières de personnes, telles que les règles sur les droits de sécurité sociale des citoyens mobiles, sur le détachement des travailleurs, sur les soins de santé transfrontières et sur la reconnaissance des diplômes. Toutefois, il n'y aurait plus de normes minimales à l'échelle de l'UE concernant, par exemple, la santé et la sécurité des travailleurs, les temps de travail et de repos ou les congés de maternité et de paternité. L'Europe cesserait de favoriser les possibilités pour les États membres d'échanger leurs bonnes pratiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et des sports, et les programmes de reconversion sociale et régionale qui, dans les États membres, sont cofinancés par des fonds de l'UE devraient être abandonnés ou financés au niveau national. »

Le récapitulatif de cette option met surtout en évidence les **inconvenients** de cette solution, **non pas tant sur le plan social que sur le plan économique de propension libérale** :

- a) la **multiplicité des législations nationales** est un obstacle pour les entreprises<sup>52</sup> ;
- b) le **repli sur les dimensions nationales** réduirait les échanges et donc les « possibilités d'apprendre les uns des autres », et donc « de gérer de nombreux défis »<sup>53</sup> ;
- c) « les différences entre les marchés nationaux de l'emploi » feront « diverger plutôt que converger » les coûts de la main-d'œuvre. Ceci pourrait paraître un préoccupation sociale, mais **la crainte réelle des auteurs** est que cette « course vers le bas » risque d'« éroder le soutien dont bénéficient le marché unique et le projet européen » et donc « **mettre le marché unique en péril** »<sup>54</sup> ;
- d) le dernier argument est souvent le plus important en terme d'impact sur le lecteur. En effet, la préoccupation des signataires pour le « principal moteur de croissance et d'emploi, le marché unique » fait partie des mantras non montrés mais perpétuellement répétés par les **communicantes et les communicants** de l'Union Européenne et des positions libérales. Mêler emploi et marché dans une seule proposition est évidemment crucial, mais ne saurait cacher que **la préoccupation, ici, n'est pas l'emploi, mais bien le marché unique**, qui revient régulièrement dans cet argumentaire, lequel ne fait que montrer l'inquiétude des signataires face à cette solution que l'on pourrait résumer par un seul mot : « néolibéralisme »\*<sup>55</sup>. En effet, laisser aux États le **soin de** leurs systèmes sociaux<sup>56</sup> au sein d'un marché unique concurrentiel revient, **à opposer** la compétitivité\* de leurs entreprises.

### **1.7.2. Ceux qui veulent plus en matière sociale le font par groupes (p. 28-29)<sup>57</sup>**

Quelque chose qui tourne entre néolibéralisme et social-libéralisme. Selon cette option, dont un défenseur possible pourrait être Emmanuel Macron<sup>58</sup>, on laisserait des groupes d'États créer des cercles de convergence sociale différents à l'intérieur du grand marché européen. Cette solution semble avoir divers avantages présentés honnêtement, et notamment celui de

---

52 Selon cette idée, le fait qu'il y ait une grande quantité de droits différents à gérer nécessite pour les entreprises des coûts en terme d'assistance juridique. En réalité, cette situation permet aux plus grosses entreprises de profiter de leur avantage naturel pour écraser la concurrence des plus petites entreprises qui ne peuvent pas se permettre d'engager autant de personnel juridique.

53 Ce qui irait à l'encontre de l'article 153, alinéa 2.

54 Or, la préoccupation principale des Commissaires européens, en montant ce Sommet Social, est de tenter de juguler la montée de l'euro-scepticisme.

55 Ou libéralisme anglo-saxon, ou école de Chicago. Voir le glossaire.

56 Ce qui semble bien correspondra à l'article 152 TFUE.

57 Le résumé de la Commission est ici fort vague : « Les pays partageant l'euro comme monnaie unique pourraient, ensemble, en faire plus dans le domaine social afin de préserver la solidité et la stabilité de la zone euro et afin d'éviter des ajustements trop brutaux du niveau de vie de leurs citoyens. D'autres pays intéressés pourraient également participer. » Ceci semble en partie rejoindre les positions développées par Payanotis SOLDATOS, op. cit., passim, même si celui-ci ne parle pour ainsi dire pas du social. Sa solution consiste en la création d'un « noyau dur » d'États qui relanceraient ou refonderaient les idées de gouvernance « apolitique » telles que voulues par Jean Monnet à un niveau supérieur, pendant que les autres groupes de pays adhèreraient à des niveaux moins avancés d'intégration fédérale. C'est également le nœud de la proposition Verhofstadt, transformée en résolution péniblement votée au Parlement européen (Cf. Arnaud LISMOND-MERTES, Union européenne : stop ou encore ? Éléments pour le débat (Leftxit, réformes, UE socialiste...), in <http://www.asbl-csce.be/documents/UEStopencoreetudeOK.pdf>), décembre 2017, p. 24.

58 Coralie DELAUME, op. cit., p. 48 : Macron, favorable à une « Europe à plusieurs vitesses ». Cependant, ce n'est pas notre propre impression. Nous pensons que Macron se satisferait parfaitement d'un statu quo néolibéral. Cela dit, s'il faut devenir ordolibéral pour gouverner, ne doutons pas qu'il le devienne.

tirer vers le haut plutôt que vers le bas les droits sociaux, par effet de contagion. **Mais les commissaires s'inquiètent de ce que cela pourrait créer des divergences plus importantes entre les différentes régions de l'UE** (probablement entre les pays de l'ancien Comecon, les pays scandinaves, les pays méditerranéens (avec la France) et le centre plus germanique de l'UE<sup>59</sup>).

Est-ce qu'une telle situation n'irait pas à l'encontre de l'article 326 du TFUE ?

« *Les coopérations renforcées (...) ne peuvent porter atteinte (..) au marché intérieur. (...) Elles) ne peuvent constituer ni une entrave ni une discrimination aux échanges entre les États membres ni provoquer de distorsions de concurrence entre ceux-ci.* »

Ainsi, « les différences qui existent déjà par rapport à d'autres pays pourraient s'accroître, auquel cas il serait plus difficile pour ceux-ci d'intégrer la zone euro par la suite. »

Par conséquent, « [c]ertains pays situés à l'extérieur de la zone euro pourraient vouloir attirer les entreprises en assouplissant délibérément leurs normes, au détriment de la convergence sociale », et donc : « Le marché unique pourrait pâtir de l'existence de normes sociales différentes au sein de l'UE, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la croissance et l'emploi. »

**La préoccupation principale des Commissaires est donc ici que l'UE risque de perdre le contrôle d'un marché européen unique et cohérent.**

### **1.7.3. Les 27 approfondissent ensemble la dimension sociale de « l'Europe » (p. 30-31)<sup>60</sup>**

**Les inconvénients de cette troisième solution sont certes exposés, et le principal en est le suivant : « Les citoyens se sentiraient encore plus éloignés du processus décisionnel. » Mais cet argument a été soigneusement encadré par d'autres avantages :** « Les citoyens bénéficieraient d'une plus grande égalité en matière de droits sociaux dans tous les États membres, ce qui renforcerait leur identification au projet européen et leur soutien en faveur de celui-ci. » et « Le marché unique fonctionnerait de manière plus harmonieuse, les marchés du travail européens seraient davantage intégrés et la crainte du «dumping social» diminuerait. »

D'autres avantages sont encore exposés (sur la formation, la résistance aux chocs, la facilitation de l'adhésion à l'euro).

---

<sup>59</sup> Difficile de situer la Belgique avec certitude. Centre germanique ou sud méditerranéen, voire même une certaine proximité idéologique avec les pays scandinaves ?

<sup>60</sup> Voici le résumé, très positif, de la Commission, et qui montre que c'est bien la solution privilégiée par la Commission : « Alors que le centre de gravité de toute action dans le domaine social devrait rester et resterait toujours les autorités nationales et locales, l'UE étudierait les moyens de continuer à soutenir l'action des États membres, en tirant pleinement parti de tous les instruments de sa boîte à outils. La législation ne se contenterait pas de fixer des normes minimales mais, dans certains domaines, elle pourrait harmoniser entièrement les droits des citoyens dans l'ensemble de l'UE, dans le but de parvenir à une convergence des résultats sociaux. »



**Au fond, le seul véritable obstacle semble bien être la démocratie**, puisqu'il « resterait difficile, parfois, de se mettre d'accord à 27. » Comment le dire autrement que comme ceci : il faudra bien imposer cette solution aux récalcitrants... On reconnaîtra les méthodes utilisées lorsqu'un référendum ne convenait pas aux pionnières et pionniers de l'UE : la démocratie, finalement, est surtout considérée lorsqu'elle rejoint les idées des élites et déconsidérée si elle s'y oppose.

**Manifestement, cette solution est privilégiée par les signataires du texte** : elle est posée en dernier, donc reste plus fraîche dans l'esprit du lectorat, et, à l'inverse des deux précédentes, son argumentaire s'achève sur une note positive : « Unie à 27, l'Europe serait la mieux placée pour surmonter les difficultés communes, et sa force comme sa réputation internationale seraient au plus haut. »

Or, il s'agit d'une solution de type « ordolibérale » : le marché unique, concurrentiel, est mis en avant, mais les règles sont organisées par le sommet de l'Union Européenne, même si on souhaite promouvoir des solutions sociales concertées entre les « partenaires sociaux » et centralisées par l'État. **Ainsi, l'UE ne risquerait pas de perdre le contrôle de son précieux marché unique. Que la démocratie en souffre paraît tout à fait secondaire.**

## 2. Le Socle européen des droits sociaux.

Nous essaierons de ne pas trainer sur cet ensemble de textes liés par des liens hypertextes dont la référence est donnée en introduction. C'est sans doute le vocabulaire utilisé par la Commission Juncker qui est le plus révélateur de l'idéologie qui a bien l'intention de s'imposer à l'échelle politique de l'Union Européenne.

**Tout comme les traités de Lisbonne avaient pour objectif de bloquer toute solution politique sur les questions économiques, le socle européen des droits sociaux a l'intention de bloquer toute solution politique sur les questions sociales.**

Les États nationaux seront alors complètement vidés de leurs contenus si la Commission Européenne devait obtenir satisfaction<sup>61</sup>.

L'introduction de ces documents marque une volonté claire d'aller dans le sens de la troisième option évoquée plus haut dans le rapport Thyssen-Dombrovskis : une vision ordolibérale qui ne dit pas son nom : « inclusive » (autrement dit autoritaire), « équitable »\* (ce qui ne veut pas dire égalitaire\*), « aussi rapidement que possible », reposant sur « l'égalité des chances »\* (terme libéral) donnant « accès au marché du travail ». Cette dernière expression est évidemment libérale, puisque la préoccupation n'est pas ici la protection des travailleurs et travailleuses ou l'accroissement des places disponibles, mais l'accroissement de la concurrence sur le marché du travail. A marché du travail égal, un plus grand nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi signifie une baisse des conditions de

---

61 Il ne resterait plus alors que l'épineux problème de la politique étrangère, les questions de sécurité et les rapports aux droits fondamentaux, points sur lesquels divergent encore largement les cultures politiques nationales. Presque autant que sur les questions sociales, ces cultures ne sont pas prêtes non plus à se mettre d'accord -à moins d'un coup de force.

travail.

## 2.1. Détail des 20 principes-clés du « socle européen »

Le « Socle » pose **vingt principes-clés**<sup>62</sup>. Le texte est divisé en trois chapitres. Les deux premiers chapitres, reprenant les dix premiers principes-clés, reposent sur « l'égalité des chances », « l'accès au marché du travail » et les « conditions de travail équitables ». Le troisième chapitre évoque les protections sociales et l'insertion sociale.

Reprenons depuis le début.

**Les deux premiers principes** sont très généreux en apparence (droit à une mise à niveau continue depuis l'enfance et égalité des femmes et des hommes). Le même souci se retrouve au **4<sup>e</sup> principe**. Mais augmenter la pression des travailleurs et des travailleuses en les formant mieux ne crée pas d'emploi de bonne qualité : cela ne fait qu'augmenter le nombre de candidates et de candidats pour un même emploi. Il ne s'agit donc pas tant de social que de sociétal (voir 1.5 de cette partie).

**Le 3<sup>e</sup> principe consacre la très libérale « égalité des chances »\***, un leurre de la société de marché. Ce qui est très intéressant, c'est que même pour ce très libéral principe, on ne parlera pas de contrainte, mais d'encouragement. Tout reposera donc sur la bonne volonté du marché du travail.

**Le 5<sup>e</sup> principe** est entaché d'une phrase magique : « Dans le respect de la législation et des conventions collectives, la flexibilité nécessaire aux employeurs pour s'adapter rapidement aux changements du contexte économique doit être garantie. » Autrement dit, il faut faciliter les licenciements pour favoriser l'emploi<sup>63</sup>. Or, rappelons qu'il s'agit ici d'un texte sur les droits sociaux, et non chargé de satisfaire aux nécessités économiques. **Le social est donc conditionné à l'économique**. D'ailleurs, au paragraphe suivant, le licenciement, repris sous l'expression « mobilité sociale », est « facilit[é] ». Toujours sous le même principe, il faut « évit[er] » (mais pas interdire) le travail précaire, interdire les « abus [*mais pas l'usage*] des contrats atypiques » et exiger que « toute période de stage » soit « d'une durée raisonnable »<sup>64</sup>. Les contraintes semblent minimales, sujettes à longs débats et de toute façon réductibles et non garanties.

**Au 6<sup>e</sup> principe**, on consacre les « salaires minimum », alors que 6 pays sur 27<sup>65</sup> n'en ont pas encore ; on dit qu'il faut « éviter le phénomène des travailleurs pauvres », ce qui pourrait amener la fin des contrats à un euro de l'heure ou les contrats « zéro heure ». Dans le principe, on ne pourrait que s'en réjouir, mais quelles seraient les bases proposées ? Surtout après la lecture des principes précédents. Au même paragraphe, on privilégie « l'autonomie des partenaires sociaux », autrement dit la fin de l'arbitrage de l'État dans les négociations

---

62 Que l'on retrouve en français ici : [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/social-summit-european-pillar-social-rights-booklet\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/social-summit-european-pillar-social-rights-booklet_fr.pdf).

63 Mais aussi faciliter l'existence de contrats à l'heure ou à la journée sans protection supplémentaire.

64 L'ensemble de ces principes existent dans les politiques d'emploi de nombre d'Etats-membres, quand ils n'étaient pas déjà une réalité depuis longtemps.

65 Dont le Danemark et la Suède qui ne semblent pas en avoir besoin pour bénéficier de deux des meilleures couvertures sociales du monde.

entre patronat et syndicat et le renversement de la hiérarchie des normes. Ceci semble d'ailleurs confirmé par **le 8<sup>e</sup> principe**, qui veut encourager « la capacité des partenaires sociaux à promouvoir le dialogue social ». Ces deux principes consacrent une idée manifestement ordolibérale : celle de la préférence pour les négociations bilatérales entre les branches et les travailleuses et travailleurs<sup>66</sup>.

**Le 7<sup>e</sup> principe** implique une justice minimale du travail. C'est l'un des rares principes qui semblent positifs à l'échelon européen, y compris dans ses termes. Mais on peut se poser de sérieuses questions sur le plancher qui risque de servir de modèle, surtout, de nouveau, quand on se rappelle des autres principes qui l'entourent. **Ce plancher sera-t-il celui de la Bulgarie ou celui de la Suède ?**

**Le 9<sup>e</sup> principe** consacre une idée qui, pour nous, remonte à l'avant-guerre : un temps de travail raisonnable, un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Parviendra-t-il à protéger à nouveau les travailleurs et travailleuses de l'insinuation du travail dans leur vie privée ? Encouragera-t-il la diminution du temps de travail ?

**Le 10<sup>e</sup> principe** consacre un « Environnement de travail sain, sûr et adapté » et la « protection des données ». La jurisprudence défend ces principes chez nous depuis longtemps. Y gagnerons-nous à l'échelle de l'UE ? Nous pouvons sérieusement en **douter**, lorsque nous entendons les gouvernements hongrois et polonais s'exprimer sur cette question.

**Dans le 11<sup>e</sup> principe**, « Les enfants issus des milieux défavorisés ont droit à des mesures spécifiques visant à améliorer l'égalité des chances ». C'est remarquable : alors que le principe de l'égalité des chances est déjà un principe libéral, on ne parle plus ici de le garantir, mais bien de l'améliorer. Autrement dit, **on ne dit pas que la pauvreté est insupportable, mais qu'il faut l'aménager**. Est-ce philosophiquement défendable ?

**Les principes 12, 13, 14, 15, 16, 18** passent en revue les droits élémentaires que devrait défendre la sociale-démocratie dans le cadre d'une société de marché : la protection sociale, les prestations de chômage (qui « ne doivent pas avoir un effet dissuasif pour un retour rapide à l'emploi », histoire de rappeler les priorités), le revenu minimum (dont les prestations « devraient être combinées à des incitations à (ré)intégrer le marché du travail », idem donc), les revenus et pensions de vieillesse et les soins de santé, ainsi que les soins de longue durée. Ces trois derniers droits sont, dans la rhétorique, les mieux défendus du texte. Pour autant, **nous sommes convaincus que la teneur de ces textes aurait convenu aux législateurs du lendemain de la première guerre mondiale. Nous faisons donc un bond d'un siècle en arrière**. Par ailleurs, ils ne nous **faut** pas oublier les principes des deux premiers chapitres, dont le caractère « social », on l'aura compris, nous laisse sur notre faim.

**Le 17<sup>e</sup> principe** rejoint en fait les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> principes : il s'agit d'offrir des chances égales aux handicapés à rejoindre le marché du travail. C'est un sujet qui reviendra souvent au cours des vidéos du Sommet de Göteborg. Aussi louable que soit cette idée -on ne saurait que l'approuver-, elle ne règle en rien les problématiques sociales générales et, à marché du

---

<sup>66</sup> Base de l'organisation allemande selon l'analyse de Jean-Marie HOLZ, op. cit., chapitres 16 et 25. Selon Angelo BASILE, op. cit., p. 123-124, on le retrouve toujours en Allemagne, mais aussi en Autriche, aux Pays-Bas, en Suède, au Danemark, ainsi qu'en Italie et au Portugal (ce qui s'explique par une histoire un peu différente pour ces deux derniers pays).

travail égal, ne fait qu'augmenter la pression concurrentielle des travailleurs et travailleuses. **A nouveau, il s'agit d'une question sociétale, légitime, mais pas directement sociale.**

**Le 19<sup>e</sup> principe, ainsi que le 20<sup>e</sup>,** entérinent l'existence d'une pauvreté contre laquelle il semble qu'on ne puisse rien. Le premier parle du logement et des sans-abri, dont la problématique ne trouverait donc aucune solution. Le second porte sur l'accès aux services essentiels (eau, énergie, transports, etc.)<sup>67</sup>.

La Commission manifeste ensuite la nécessité de faire approuver le socle le plus rapidement possible, d'en établir ensemble la mise en œuvre et d'en suivre les progrès. Ce sont des préoccupations qui se retrouveront principalement dans les ONG et les syndicats lors des conférences du 17 novembre 2017<sup>68</sup>.

## 2.2 Les suites du socle

En gros, donc, **la mise en œuvre réelle de ce socle est soumise à la responsabilité des États-membres** qui en auront signé le texte, mais aussi des partenaires sociaux (patronat et syndicat, donc), de la société civile (les ONG préoccupée par les différents sujets touchés et que l'on retrouve dans les vidéos du 17 novembre 2017), des institutions européennes, et en particulier de la Commission. Cette dernière a proposé (ou proposera) « a number of legislative and non-legislative initiatives » [un nombre d'initiatives législatives et non-législatives] sur tous ces sujets<sup>69</sup>.

Notons parmi celles-ci une phrase troublante, quant il s'agit d'encourager les protections sociales : « The Commission wants to explore ways of providing as many people as possible with social security cover, including self-employed and gig-economy workers. » [La Commission veut explorer les moyens qui permettraient de fournir au plus grand nombre possible de personnes une couverture de sécurité sociale, y compris aux personnes indépendantes et aux travailleurs [et travailleuses] de la gig-économie<sup>70</sup>]. Le passage qui nous intrigue, évidemment, c'est « as many people as possible »... Pourquoi pas tout le monde ?

Insistons donc sur le fait que le texte de la Commission ne rencontre que de manière édulcorée les demandes 10 à 15, 17, 19, 20 du texte approuvé par le Parlement Européen que nous avons évoqué au début de cette partie<sup>71</sup>. Prenons un seul exemple : l'accès aux

---

67 Ce dernier principe répondait sans doute à la recommandation 202 de l'OIT, ainsi que stipulé dans le texte approuvé par le PE le 19 janvier 2017.

68 Les textes, ici, qui consacrent ces idées, se trouvent toujours en hypertexte à la référence posée en introduction. Celle sur la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux n'existe qu'en anglais.

69 Dont certaines sont reprises, donc ici : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1310&langId=en> et en lien hypertexte sur cette page. Suivant les articles du TFUE qui réclamaient ce travail de production législative, il devait être à l'initiative du Parlement Européen et du Conseil Européen. Le fait qu'il ne soit finalement l'objet d'un travail que sept ans plus tard et par la Commission, laquelle n'est pas vraiment menée par le plus progressiste des Présidents de cette institution, appuie notre idée que cette préoccupation est purement opportuniste. Les élites de la Commission et des Conseils doivent -elles aussi- percevoir la montée des extrêmes, l'impossible gestion concertée des vagues de migrations, le départ des Britanniques, les votes de populations systématiquement « contre »... Elles sont sans doute en pleine panique.

70 Gig-économie : « économie à la tâche ».

71 Résolution du Parlement européen du 19 janvier 2017 sur un socle européen des droits sociaux (2016/2095(INI)). Texte que nous considérons encore trop libéral, tant il fait, par exemple, la part belle à « l'égalité des chances ».

services essentiels, à commencer par l'eau (et son corollaire : l'assainissement), l'énergie, les transports, mais aussi les services financiers (le droit d'avoir un compte en banque<sup>72</sup>) et les communications numériques (pour chercher du travail, sans doute) est reconnu comme un droit dans le texte du Parlement Européen. Il demandait des mesures concrètes qui garantisse ce droit. Tant que ce droit n'est pas garanti, il est le même que n'importe quel droit non-garanti : dépendant des moyens de l'usagère ou de l'usager. Et tout est ainsi à l'avenant.

Lorsque la Commission propose de lancer une consultation des partenaires sociaux et la société civile, pour réfléchir sur les changements du marché du travail, faut-il la prendre au mot ? Serait-il possible de remettre le marché du travail en question dans ce genre de débat ? Ou doit-on comprendre que la politique doit s'adapter au marché du travail qui est premier ? Il semble que cette dernière hypothèse soit celle défendue par la Commission.

Bref, ni la Commission, ni le texte du Parlement ne permettent de nous rendre « croyants en l'UE ». Voyons maintenant ce qu'en pensent les membres du Conseil européen, nos chefs d'État et têtes de gouvernements.

### 3. Le Sommet de Göteborg

Pourquoi nous attacher à cet événement qui, un an plus tard, ne semble pas avoir eu d'effet notable et dont certains participants et participantes ont disparu de la scène politique (Matteo Renzi en Italie, Mariano Rajoy en Espagne, pour les plus connus) ? Il se trouve qu'en fin de compte, c'est un **excellent instrument pour mesurer la réalité des préoccupations prétendument sociales des gouvernements** et d'autres personnes influentes -ou prétendument telles- de l'UE. C'est aussi un excellent instrument **pour déceler publiquement les divergences, les asymétries, bref les incompatibilités entre les États-membres** sur la question des droits sociaux.

Nous avons surtout utilisé ici les trois enregistrements au cours desquels les membres des différents gouvernements participants se sont ouverts sur leurs désirs profonds.

Les trois échanges, qui se déroulaient en même temps, étaient modérés par une animatrice ou un animateur et donnaient la parole aux membres des gouvernements présents, puis à des représentantes et représentants patronaux ou syndicaux, et enfin à des actrices et acteurs de la société civile. Jean-Claude Juncker, qui se déplaçait d'une réunion à l'autre, apparaît dans les trois vidéos.

Bien que les thématiques des trois échanges fussent différentes (**1 : accès au marché du travail ; 2 : conditions d'emploi et de travail équitables ; 3 : transition entre deux emplois**), les interventions se recoupaient généralement. On peut même dire que le dernier thème fut le parent pauvre : alors qu'on a largement pu évoquer l'égalité homme-femme ou la formation continue, **on n'a pratiquement rien entendu, en tout cas dans le chef des gouvernants et gouvernantes, sur les conditions dans lesquels doivent vivre les travailleuses et travailleurs sans emploi**. On notera également un grand absent : le gouvernement allemand<sup>73</sup>. A contrario, Theresa May, Première ministre britannique, était

---

72 Qui ne précédera sans doute que de peu l'obligation d'en avoir un.

73 Pour cause de formation de gouvernement. Non seulement Angela Merkel n'était pas présente, à l'inverse de tous les

bien présente, pourtant touchée par le contexte du Brexit.

Beaucoup d'intervenants et d'intervenantes se sont auto-congratulés dans un contexte pourtant difficile<sup>74</sup>. Difficile de ne pas s'en étonner dans le contexte actuel de précarité importante<sup>75</sup>.

**Éléments de langage :**  
**(c'est-à-dire, non pas de quoi on parle, mais avec quels mots)**

L'accent était mis sur la **formation**, les compétences, la mise à niveau, sous toute ses formes, comme par exemple les échanges entre pays, avec en tête de gondole Erasmus. Ce thème était récurrent<sup>76</sup>. Nous avons déjà dit ce que nous en pensons. C'est sans doute le représentant de la Confédération professionnelle suédoise qui a le mieux exprimé le sous-entendu de cette préoccupation : il s'agit d'améliorer notre compétitivité\* (celle des pays de l'UE) vis-à-vis des pays hors-UE. Nos « partenaires » hors-UE apprécieront.

Le mot austérité a été peu utilisé, mais il a été substitué par les expressions « **finances saines** » ou « **rigueur budgétaire** »<sup>77</sup>. A contrario, Alexis Tsipras a demandé à ce que les éléments du budget liés à la réinsertion, à la lutte contre le chômage, ne soient pas pris en compte pour calculer la rigueur budgétaire. On suppose mal que ce désir du premier ministre grec soit concrétisé, ni même simplement entendu par la Commission ou le Conseil.

Histoire de ne pas parler du monde du travail dans son ensemble, les intervenantes et intervenants se sont souvent focalisés sur les publics fragiles (femmes, jeunes, handicapés, seniors, protection des enfants)<sup>78</sup>. Bien entendu leur accès au marché du travail doit être soutenu, mais l'abondance du traitement de ces sujets permettait surtout de masquer, chez les représentantes et représentants des gouvernements, leur souci de ne pas parler des conditions de travail et des conditions de transition entre deux emplois, et encore moins des protections sociales -et pourtant, ce sont bien ces trois sujets qui auraient dû être discutés. Et de fait, **on aura au total parlé abondamment de problèmes particuliers, et pratiquement pas de questions globales.**

---

autres dirigeants et dirigeantes de l'UE (sauf des Pays-Bas), mais il n'y avait pas un seul ministre ou délégué qui aurait pu la représenter. A lire Coralie DELAUME, op. cit., p. 53-57, l'absence d'Angela Merkel n'est qu'un symptôme d'un véritable affaiblissement du gouvernement allemand qui explique le manque d'évolution de l'UE au cours de cette année 2018.

74 Ainsi dans la vidéo 1 : le représentant du gouvernement chypriote, mais aussi le premier ministre espagnol Mariano Rajoy, le représentant croate, la Première ministre polonaise, le représentant tchèque ; Vidéo 2 : le représentant slovaque, la première ministre britannique (Theresa May) ; Vidéo 3 : la Confédération des syndicats suédois.

75 La crise de 2008, dont les indicateurs économiques semblent dire que nous en sommes enfin sortis -avant la suivante ?-, provoquaient chez Mariano Rajoy un sentiment d'importance que le scandale qui allait toucher son parti quelques temps plus tard ne gâchait pas encore.

76 Formation : Vidéo 1 : Allen Larson (conseiller de Juncker), Espagne, Pays-Bas, République Tchèque, Roumanie, Malte, représentante des PME autrichienne, Confédération professionnelle en Suède (pour améliorer notre productivité, concurrente des autres régions du monde), Fédération des Organisations patronales suédoises ; Vidéo 2 : Irlande, Business Europe, Forum des jeunes, Rapporteur du PE ; Vidéo 3 : une invitée norvégienne, France (Macron), Portugal, Luxembourg, Estonie, CES (Marie-Hélène Ska), Bulgarie (apprendre en fonction des besoins des entreprises).

77 Austérité : Vidéo 1 : Espagne (Rajoy), Pays-Bas (« Des réformes, c'est pas juste creuser la dette »), Croatie.

78 Sociétal : Vidéo 1 : Chypre, Croatie, République Tchèque, Roumanie, Malte, Agence de l'UE pour l'égalité. hommes-femmes, Forum européen du handicap.

Un thème uniquement abordé par le secteur patronal fut celui du **dialogue social émancipé des gouvernements et partitionné entre les branches**<sup>79</sup>. Ce qui implique la prédominance du bilatéralisme libéral contre la loi.

Un autre thème qui vient des mêmes sources patronales fut celui de la **lutte contre le travail au noir** comme préoccupation sociale essentielle, voire première et même unique pour les intervenants et intervenantes qui l'ont évoquée<sup>80</sup>. On peut se fier à leurs paroles ou pas, mais ce qui est certain, c'est qu'un gouvernement qui estime que le problème social principal est le travail au noir est loin d'avoir de véritables préoccupations sociales.

Plus offensifs, quelques représentants et représentantes de gouvernements ou de la société civile réclament avec force **une règle sociale unique et contraignante pour toute l'Union**<sup>81</sup>. Cette position rejoint celle de Marianne Thyssen, de Jean-Claude Juncker et de Valdis Dombrovskis. Quelques voix s'y sont cependant opposées, avec comme argument la crainte de la montée de l'euroscepticisme, pour les uns<sup>82</sup>, ou le souci de préserver une identité forte au sein du marché européen<sup>83</sup>.

Seule la société civile osa dénoncer **le scandale de ce que le travail puisse encore être lié à la pauvreté ou la précarité**<sup>84</sup>. Et, en effet, la montée de la pauvreté, même parmi les travailleuses et les travailleurs, est une préoccupation sociale croissante. Et, malgré ça, les gouvernants et gouvernantes ne l'ont pas évoquée. Du moment qu'il travaille, le peuple peut bien s'appauvrir. (Voir tableau en fin de cette partie)

Au cours du Sommet de Göteborg, un thème récurrent, massif, répété était : « **pas de social sans croissance économique** »<sup>85</sup> : pour assurer un socle social, selon ces caciques, la croissance est nécessaire.

Qu'est-ce que **l'illusion de la croissance\*** n'a pas créé comme catastrophe ? L'article de Frédéric Lutaud, que nous avons déjà cité plus haut<sup>86</sup>, l'exprime avec clarté et lucidité : « Ce sont ces gains de productivité considérables qui alimentent les dividendes des actionnaires alors que la part des salaires plafonne désespérément dans sa répartition avec le capital (après avoir chuté de 10 points à partir de 1982, elle se stabilise à 69% au milieu des années 1990, soit tout de même deux points au-dessous de sa valeur de 1970).

79 Dialogue social émancipé : Vidéo 1 : Croatie, Association suédoise des collectivités locales ; Vidéo 2 : Slovénie, Business Europe, ; Vidéo 3 : Directrice générale de la confédération des entreprises suédoises, CFDT (un syndicat notoirement proche du patronat), Business Europe.

80 Travail au noir : Vidéo 1 : Chypre, Pays-Bas ; Vidéo 2 : Lettonie, RU (Theresa May).

81 Règle unique contraignante, règles claires pour tous, convergences : Vidéo 1 : Comité économique et social européen ; Vidéo 2 : Irlande, Autriche, Lituanie, CES, Agence européenne Eurofunds (« les divergences se creusent en temps de crise »), représentant de la Commission Européenne, Rapporteur du PE ; Vidéo 3 : France (Macron - dont on doute du sérieux de la proposition), Eurochild et plate-forme sociale.

82 Vidéo 2 : le représentant danois « Il ne faut pas que le socle fasse apparaître des droits ou des obligations qui fassent obstacle. » Les Scandinaves sont soucieux de conserver leurs modèles et craignent d'entrer en concurrence avec des travailleurs venus d'ailleurs. Certains Suédois faisaient clairement allusion au succès de leur modèle qu'ils ne semblent guère prêts à lâcher.

83 Vidéo 3 : Hongrie (Victor Orban).

84 Pauvreté dans le travail : Vidéo 1 : plate-forme sociale.

85 « Pas de social sans croissance » : Vidéo 1 : Espagne (Rajoy, deux fois), Roumanie ; Vidéo 2 : Italie (Gentilotti), Lettonie ; Vidéo 3 : Belgique (Michel).

86 Frédéric LUTAUD, La vérité sur la croissance, in *Mediapart*, <http://blogs.mediapart.fr/blog/frederic-lutaud/070214/la-verite-sur-la-croissance>, 7 février 2014. Voir point 1.7. dans cette partie.

Aussi devons-nous conclure que :

1° **La croissance ne crée pas de travail**, elle en supprime (environ 10% de travail en moins depuis 1950 [malgré des taux de croissance importants quoique de plus en plus réduits]) grâce aux gains de productivité qui l'accompagnent. Un salarié est aujourd'hui en moyenne 5 fois plus productif que dans les années 1960 ;

2° **La richesse supplémentaire [absolue] produite chaque année est restée stable depuis les années 1960 [mais pas la richesse supplémentaire relative]** ce qui fait que la croissance diminue de décennie en décennie<sup>87</sup>. Donc, il n'y a aucune raison que la croissance se mette soudainement à augmenter alors que l'équipement des ménages est saturé depuis — justement — les années 1960 ;

3° **La croissance ne témoigne pas d'un enrichissement collectif** car la valeur ajoutée est captée par les actionnaires et la direction des grandes entreprises.

**Si la croissance est sans effet sur la justice sociale, elle est aussi suicidaire en pleine crise écologique.** En 1972, nous étions en dessous de la capacité maximum de la Terre à supporter nos activités, à 85% environ. Aujourd'hui, nous sommes à 150%. La croissance continue de la production matérielle nous pousse de plus en plus au bord du précipice écologique. Chaque année, l'humanité consomme l'équivalent d'une planète et demie pour subvenir à ses besoins. (...) Ceux qui caressent l'espoir d'une « croissance durable » doivent comprendre que l'utilisation des ressources par l'humanité ne cesse d'augmenter. Cela implique que l'efficacité productive permettant d'économiser le capital naturel s'améliore au rythme de la croissance économique. (...) »<sup>88</sup>

On a entendu **quelques voix proposer de relancer l'économie par le social**<sup>89</sup>, mais elles étaient noyées par celles qui conditionnaient le social au progrès économique. En dehors du secrétaire général du conseil de l'Europe, les seuls qui envisageaient la première solution étaient des syndicalistes ou des membres d'une plate-forme sociale. La **flexisécurité** et le dogme du marché unique sont également revenus plusieurs fois, ce qui tend à montrer que **le social doit véritablement être subordonné à l'économie pour nombre d'actrices et d'acteurs présents**. Au total des trois vidéos, entre les sociaux-démocrates (partisans de l'État-Providence) et les partisans intransigeants du néolibéralisme<sup>90</sup>, ce sont les chantres de la flexisécurité dans un marché unique qui paraîtront les modérés de l'histoire<sup>91</sup>.

Certains ont insisté sur l'importance du statut des **travailleurs détachés**<sup>92</sup>.

Finalement, de manière parfois annexe<sup>93</sup>, parfois plus centrale<sup>94</sup>, les **protections sociales**

87 A ce sujet, voir le travail de vulgarisation salutaire d'Olivier BERRUYER, op. cit.

88 C'est nous qui avons mis en gras.

89 Tels que le secrétaire général du Conseil de l'Europe, de manière assez surprenante, mais aussi la secrétaire générale du centre européen des employeurs fournissant les services publics (vidéo 3).

90 Représentés par Business Europe par exemple, mais aussi la première ministre polonaise.

91 Parmi lesquels le rapporteur du Parlement Européen ou, dans la 2<sup>e</sup> vidéo, le représentant du Danemark.

92 Vidéo 2 : Slovaquie, Autriche. Voir l'enquête de Pierre SOUCHON, Une directive trop cruciale pour être débattue publiquement, in *Le Monde Diplomatique*, avril 2014, p. 18-19.

93 Vidéo 1 : Chypre ; vidéo 2 : Irlande, Forum des jeunes, Rapporteur du PE.

94 Protections sociales : Vidéo 1 : CES, plate-forme sociale, Forum de la Jeunesse ; Vidéo 2 : OIT, plate-forme sociale,



sont venues tout de même sur le tapis<sup>95</sup>. Mais, s'en étonnera-t-on ?, à part du côté grec, jamais par un chef d'État. Jamais.

### **Quelques interventions remarquables :**

-Allen Larson, conseiller spécial de Jean-Claude Juncker pour les questions sociales, reconnaissait la faillite de la mondialisation et l'absence de ruissellement\*. Malheureusement, il n'était pas dans la même salle qu'Emmanuel Macron et Charles Michel. Mais est-ce que M. Larson avait quelque chose de concret derrière la tête ? Nous ne le savons pas.

-Heather Roy, de la plate-forme sociale : la concrétisation du socle, pour elle, c'est « l'avenir de l'Europe, (...) sa légitimité démocratique... », afin que les Européens s'y sentent intégrés. Autrement dit, sans Europe Sociale, pas de légitimité démocratique à l'Union Européenne. Quand on y songe, quelle responsabilité théorique Madame Roy faisait peser sur le socle social. Sachant que rien n'a été concrétisé depuis lors, nous nous demandons si Madame Roy en a déduit quelque chose<sup>96</sup>.

-Une membre du Forum européen de la Jeunesse, dans la 3<sup>e</sup> vidéo, notait que les jeunes manquent non pas de compétence, mais de reconnaissance par rapport à leurs capacités d'adaptation. Elle réclamait la reconnaissance des organisations de jeunes et de leurs idées. Peut-être cette solution aurait-elle pu apporter quelque chose de neuf...

-Dans la même vidéo, un eurodéputé suédois note avec dépit qu'on n'a pas parlé des allocations de chômage ou de la législation sur la protection. Il demande que l'on constate que les gouvernements ne peuvent pas garantir l'emploi continu, mais qu'ils doivent garantir à ce que chacun retrouve rapidement un emploi par la reconversion. Les deux idées combinées impliquent cependant un revenu décent dans les périodes où demandeuse et demandeur d'emploi se trouvent sans travail rémunéré. A nouveau, notons l'absence de répondant sur ce point de la part des représentantes et représentants des gouvernements.

-Une députée européenne grecque, Kostadinka Kuneva<sup>97</sup>, faisait le constat de la fin de l'industrie, donc de l'inutilité programmée de milliers d'êtres humains. Beaucoup de gens quittent les lieux désœuvrés. Surtout des personnes très qualifiées. Certaines employeuses et employeurs ne trouvent pas de gens compétents mais offrent des salaires ridicules. Sans salaire digne, il est ridicule de réclamer des compétences. Et donc l'UE doit défendre de meilleures protections sociales et de meilleures conditions de travail. On voit ici combien il était important de faire parler les « seconds rôles » APRÈS les gouvernants et gouvernantes, ce qui leur permettait de ne pas répondre à ce genre de provocation gauchiste, naturellement.

---

CES, Groupe des Verts au parlement européen, un président des syndicats tchèque ; Vidéo 3 : Grèce (Tsipras), CES (Marie-Hélène Ska), Plate-forme sociale.

95 Le Comité économique et social européen présentait concrètement plusieurs idées, dont un revenu minimum garanti et la défense de l'économie sociale et des PME.

96 Dans un langage très diplomatique, la Plate-forme sociale reconnaît, un an après, que rien de bien concret n'a été réalisé : « Open Letter to EU Heads of State and Government, and Ministers of Employment and Social Affairs », 5 décembre 2018, in <<http://www.socialplatform.org/news/open-letter-to-eu-heads-of-state-and-government-and-ministers-of-employment-and-social-affairs/>>.

97 Députée à découvrir ici : <<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20160218STO14860/reglementer-le-travail-domestique-pour-lutter-contre-l-exploitation-des-femmes>>.

-Un représentant de l'association suédoise des autorités locales et régionales notait avec pertinence que ce sont souvent les régions et les localités qui doivent s'occuper des questions sociales<sup>98</sup>, alors qu'elles sont largement exclues des débats. À nouveau, pas de réponse de la part des gouvernements.

-Ce n'est aussi qu'en toute fin de cette troisième vidéo que deux personnes ont évoqué l'évasion fiscale<sup>99</sup>. On pourrait dire que ce n'est pas le sujet d'un sommet social, mais comme on a parlé de croissance et de lutte pour la sécurité et contre le travail au noir, il n'y a pas de raison, en effet, que quelqu'un n'aborde pas cette question, qui touche de front au financement de la politique sociale. Malheureusement, là non plus, on ne saura pas ce qu'en pensent nos gouvernants et gouvernantes. Nous renvoyons cependant aux travaux et interventions de Michel Claise pour ce qui concerne la Belgique<sup>100</sup>.

---

98 En Suède, l'enseignement est une question municipale, depuis 1989. Ce qui a permis l'entrée d'entreprises privées prédatrices de fonds public dans ce secteur prometteur de profits gigantesques. Les résultats, pour les clients -c'est-à-dire les élèves- ne sont cependant pas à la hauteur des espérances. Cf. Violette GOARANT, Privatisation de l'école, le fiasco suédois, in Le Monde Diplomatique, septembre 2018, p. 18-19.

99 Un représentant de la plate-forme sociale et un citoyen portugais d'origine brésilienne.

100 Voir notamment ici : <[https://www.youtube.com/watch?v=PM\\_DqRP\\_zC8](https://www.youtube.com/watch?v=PM_DqRP_zC8)>.

## **4. Observations intermédiaires :**

Nous nous en voudrions de poser un constat fermé suite à cette analyse déjà fortement orientée, certainement, aux yeux de certaines lectrices et lecteurs, peut-être plus indulgents que nous.

Nous aimerions tout de même insister une dernière fois sur le caractère presque loufoque de ces trois ensembles. Ce que nous considérons le plus souvent comme des préoccupations sociales n'y est le plus souvent qu'un élément, et qui plus est secondaire. Ce que nous appelons les acquis sociaux ou les conquêtes sociales sont reléguées aux interventions de quelques syndicalistes ou, en tout cas pour les gouvernements, soumis à l'impératif de la croissance économique.

Nous ne pouvons que répéter que la toute grande majorité des actrices et des acteurs, tant de la Commission Juncker que des gouvernements qui forment le Conseil Européen, ne sont pas du tout ouverts à l'idée de développer une bulle de protection sociale. Leur objectif principal et presque obsessionnel est la défense du marché unique. S'ils reconnaissent par intermittence que l'environnement social européen est celui qui protège le mieux ses citoyens et citoyennes, on comprend très explicitement qu'ils lui préfèrent -et de loin- le développement de l'entreprise privée, même au prix de la mort des services publics et des protections sociales.

Référence aux travailleuses et travailleurs pauvres :



Le premier tableau permet de constater que l'Allemagne connaît une situation de quasi-plein emploi en 2017, dans un marché libéral. La Belgique stagne au-dessus de 7% (déclarés).

Pourtant, **le taux de pauvreté allemand** (2015) est supérieur à celui de la Belgique (qui n'est déjà pas enviable), comme on peut le constater dans le deuxième tableau...

... et le troisième tableau nous montre que près **d'un travailleur ou une travailleuse allemande sur dix** se trouve dans la pauvreté.

Ce modèle est-il vraiment à suivre?

## Table des matières

2 <sup>e</sup> partie : Sur l'illusion sociales de l'Union Européenne.....	1
0. Introduction :.....	1
1. « Document de réflexion sur la dimension sociale européenne » de Valdis Dombrovskis et Marianne Thyssen.....	3
2. Le Socle européen des droits sociaux.....	20
3. Le Sommet de Göteborg.....	24
4. Observations intermédiaires :.....	31

Table plus détaillée :

## Table des matières

2 <sup>e</sup> partie : Sur l'illusion sociales de l'Union Européenne.....	1
0. Introduction :.....	1
1. « Document de réflexion sur la dimension sociale européenne » de Valdis Dombrovskis et Marianne Thyssen.....	3
1.1. Le texte de deux commissaires.....	3
1.2. L'hypocrisie de la convergence.....	4
1.3. L'illusion de la création d'emploi.....	8
1.4. L'hypocrisie des nomades de l'UE.....	13
1.5. L'hypocrisie de la confusion entre sociétal et social.....	15
1.6. L'hypocrisie de l'égalité des chances.....	15
1.7. Les solutions sociales d'un rapport de la Commission européenne.....	16
1.7.1. La politique social est réservée à la seule initiative des États (p. 26-27)48.....	18
1.7.2. Ceux qui veulent plus en matière sociale font pas par groupes (p. 28-29)54.....	19
1.7.3. Les 27 approfondissent ensemble la dimension sociale de « l'Europe » (p. 30-31)57.....	20
2. Le Socle européen des droits sociaux.....	20
2.1. Détail des 20 principes-clés du « socle européen ».....	21
2.2 Les suites du socle.....	23
3. Le Sommet de Göteborg.....	24
4. Observations intermédiaires :.....	31